# ORGANISATION DES SECOURS EN MILIEU SCOLAIRE DANS L'AVEYRON

### **DONNEES FONDAMENTALES**

#### 1. LE MEDECIN REGULATEUR DU SAMU

- ➤ Il reste le pivot.
- > Il évalue et lance la procédure.

#### 2. LE TRANSPORT - LES RESPONSABILITES

- Le médecin régulateur évalue la situation et définit le type de transport le plus adapté.
- Le trajet devient sous la responsabilité du médecin régulateur.
- Tout appel téléphonique vers le 15 est enregistré.

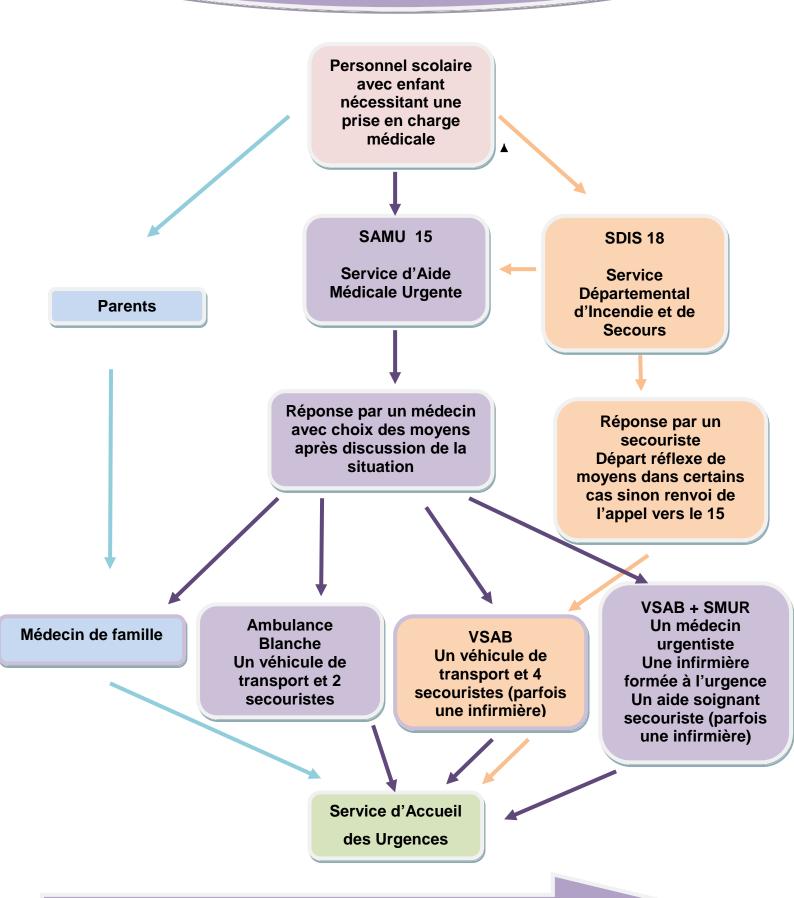
#### 3. L'AUTORISATION DE SOINS

- Les soins sans consentement : uniquement devant un coma ou une urgence vitale.
- Lorsque les parents ne sont pas joignables : soins nécessaires à minima.
- « Une autorisation de soins » signée par les parents en début d'année scolaire n'a aucune valeur. Elle reste cependant indispensable pour la réalisation des soins (elle ne sera donc exigible qu'en cas de nécessité).
- Seule la « fiche d'urgence » renseignée par les représentants légaux est nécessaire, elle constitue une véritable fiche de liaison entre le personnel EN et le SAMU ou autres services de secours.

# 4. SORTIE DU SERVICE DES URGENCES

➤ La sortie de l'hôpital pour un élève mineur ne peut s'effectuer qu'accompagnée d'un adulte majeur responsable : parents ou personne de confiance.

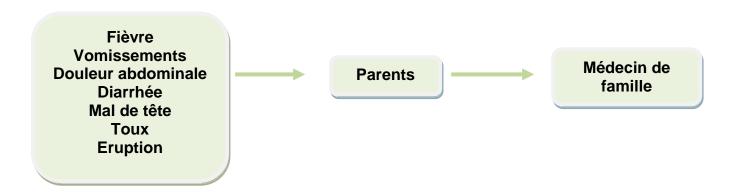
# POUR COMPRENDRE L'ORGANISATION DES SECOURS ET LES REPONSES POSSIBLES A LA PROBLEMATIQUE

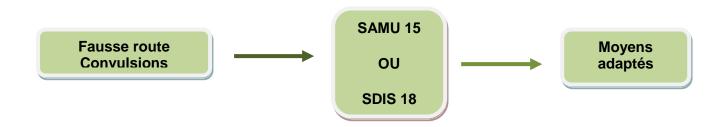


Plus la situation est grave et plus les moyens engagés seront conséquents

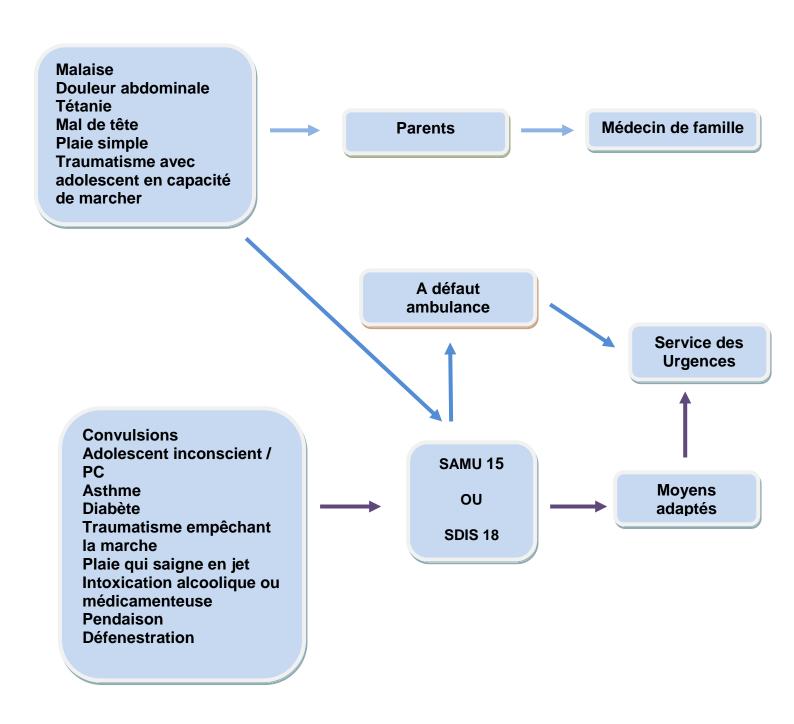
# QUELQUES EXEMPLES DE SITUATIONS

# PREMIER DEGRE





# COLLEGE LYCEE



# **EXEMPLES DE PAI**

#### **CONDUITE A TENIR:**

# Crise d'épilepsie :

✓ Allo le 15 +/- valium intra-rectal

#### Crise d'asthme :

✓ Allo le 15 après un délai d'une heure si persistance de la crise malgré la corticothérapie

MAIS allo le 15 avant une heure de délai si critères d'aggravation

# Allergie:

√ si éruption :RAS

MAIS devant d'autres symptômes et au moindre doute : allo le 15

#### Coma:

√ toujours faire un dextro et allo le 15

# **AUTRES SITUATIONS**

## Intoxication alcoolique:

✓ si violence : allo le 17 qui contactera les parents et placera le jeune en cellule de dégrisement

mais si danger pour le jeune lui-même : allo le 15

## Jeux dangereux :

√ notion de strangulation, d'étouffement, de perte de connaissance :
allo le 15

# **LEXIQUE**

SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence

**SMUR : Service Mobile d'Urgence et de Réanimation** 

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

VSAB : Véhicule de Secours aux Asphyxiés et aux Blessés

PC : perte de connaissance

RAS : rien à signaler

En annexe : fiche d'urgences

## Académie de TOULOUSE

#### **COLLEGE PAUL RAMADIER**

RNE établissement : **0120622L** Année scolaire **2013-2014**  135, route du collège 12300 DECAZEVILLE

Fiche d'urgend	DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire  Identité de l'élève
Nom :	
Prénoms :	
Numéro national	: Sexe (M ou F) :
Né(e) le :	:
Nationalité :	
	Scolarité de l'année en cours
MEF:	Division :
Régime :	Date entrée :
	Scolarité de l'année précédente
MEF:	The second secon
Commune :	
	colarité dans l'établissement :
	Responsable légal 1
Nom :	Responsable legal 1
Prénom :	
Adresse :	
Adi C33C	Code postal :
	Commune:
	Pays :
<b>a</b> dom. :	travail :
	Responsable légal 2
Nom :	Nesponsable legal 2
Prénom :	
Adresse :	
Aulesse	Code nostal :
	Code postal : Commune :
	Pave ·
<b>a</b> dom. :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
<b>4</b> 0111	Personne à contacter
Name :	Personne a contacter
Nom:	
Adresse :	Code postal :
	Code postal :  Commune :
	Pays :
	r ays : f travail : r ays : f ays : f travail :
uoiii	
N10 -4 - du du	Autres renseignements
in et adresse di	u centre de sécurité sociale :
N° ot adrosos d	l'appurance cooleire :
in et auresse de	e l'assurance scolaire :
adapté. La famille es	n élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux st immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou, pour les les les des des les des des les des d
les eleves internes,	selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.
	Informations complémentaires
Date du dernier rapp	pel antitétanique : (pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans) ulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions
Observations particu	ilières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions
particulieres a prefic	re) :(poursuivre au verso si besoin)
NOM, adresse et n°	de téléphone du médecin traitant :
ļ	
	transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du firmière de l'établissement.